

**TIP TOP PIGMENT SOLUTION P1**

Date de révision: 30.10.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1078



**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP PIGMENT SOLUTION P1

**Art.-No.**

590 0844

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent auxiliaire de transformation

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH

Rue: Heuweg 4

Lieu: D-06886 Wittenberg

Téléphone: +49(0)3491/635-50

Téléfax: +49(0)3491/635-552

Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 1

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Susceptible de nuire au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Styrène

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

**TIP TOP PIGMENT SOLUTION P1**

Date de révision: 30.10.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1078



exposition prolongée.

**Conseils de prudence**

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P405	Garder sous clef.

**2.3. Autres dangers**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Préparation avec styrène

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
100-42-5	Styrène			< 90 %
	202-851-5	601-026-00-0	01-2119457861-32	
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1; H226 H361d H332 H315 H319 H335 H372 H304			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

Appeler aussitôt un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter immédiatement un médecin (ophtalmologue).

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**TIP TOP PIGMENT SOLUTION P1**

Date de révision: 30.10.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1078



Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (l'oreille / audition)

Attention. Risque d'aspiration.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Information supplémentaire**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.

**TIP TOP PIGMENT SOLUTION P1**

Date de révision: 30.10.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1078

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

**Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec:

Sels de métaux, Peroxydes, Des acides et des bases.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent auxiliaire de transformation

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
100-42-5	Styrène	50	215		VME (8 h)	

**Valeurs limites biologiques**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
100-42-5	Styrène	Styrène	20 µg/l	Sang veineux	avant le début du poste

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veuillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :

<http://bestglove.com/site/chemrest/>**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Tablier résistant aux solvants. □ (EN 467).

**TIP TOP PIGMENT SOLUTION P1**

Date de révision: 30.10.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1078



**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Visqueux
Couleur:	Vert
Odeur:	Piquante

**Modification d'état**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Env. 145 °C	
Point d'éclair:	< 31 °C	
Limite inférieure d'explosivité:	1,1 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:		
Température d'inflammation:	490 °C	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	Env. 6 hPa	
Densité:	< 1 g/cm <sup>3</sup>	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Non miscible	
Durée d'écoulement: (à 23 °C)	> 60 s	6 DIN/ISO 2431
Teneur en solvant:	< 90 %	

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions avec les acides forts et les alcalis.  
Réagit au contact des peroxydes.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.  
Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.  
Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.  
Polymérisation avec dégagement de chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Sels de métaux, Peroxydes, Des acides et des bases.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.  
Monoxyde et dioxyde de carbone.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

**TIP TOP PIGMENT SOLUTION P1**

Date de révision: 30.10.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1078



Nocif par inhalation.

Absence de données toxicologiques.

Styrène

DL50/orale/rat: 5000 mg/kg

DL50/cutanée/rat: > 2000 mg/kg

CL50/inhalativ/rat: 11,8 mg/l/4h

**Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (Styrène)

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Styrène)

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus. (Styrène)

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**Expériences tirées de la pratique**

**Observation diverses**

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

---

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Styrène

CL50/Pimephales promelas/96 h = 4,02 mg/kg

CE50/Daphnia magna/48 h = 4,7 mg/kg

CE50/Pseudokirchneriella subcapitata/72 h > 4,9 mg/kg

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité (OCDE): 80% (20 d) (Test en fiole fermée)

Le produit est biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pollue l'eau.

Produit toxique pour les poissons et les organismes dont ils se nourrissent.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**TIP TOP PIGMENT SOLUTION P1**

Date de révision: 30.10.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1078

**Élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**L'élimination des emballages contaminés**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyaables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2055
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	STYRÉNE, MONOMÈRE, STABILISÉ
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité dégagée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	39
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Matière visqueuse - exemptée si transportée dans des récipients d'une capacité jusqu'à 450 L (sous-alinéa 2.2.3.1.5 ADR)

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2055
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	STYRÉNE, MONOMÈRE, STABILISÉ
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité dégagée:	E1

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Matière visqueuse - exemptée si transportée dans des récipients d'une capacité jusqu'à 450 L

**TIP TOP PIGMENT SOLUTION P1**

Date de révision: 30.10.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1078



(sous-alinéa 2.2.3.1.5 ADN)

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2055
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	STYRENE MONOMER, STABILIZED
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Marine polluant:	No
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité dégagée:	E1
EmS:	F-E, S-D

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Matière visqueuse - exemptée si transportée dans des récipients d'une capacité jusqu'à 30 L (sous-alinéa 2.3.2.5 IMDG Code)

**Transport aérien (ICAO)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2055
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	STYRENE MONOMER, STABILIZED
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité dégagée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): < 87 %; < 835 g/l

**Prescriptions nationales**



**TIP TOP PIGMENT SOLUTION P1**

Date de révision: 30.10.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1078



Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**Information supplémentaire**

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations**

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*